

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30/06/2023

Nombre de membres présents : 12

Date d'affichage : 07/07/2023

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE 6 JUILLET à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Christian CHAMAYOU, Nathalie DEGUDE, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, , Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Olivier REGNAULT, Benoît MARQUES, Caroline CANTIE.

Absents excusés: BOUMEDIENNE Mohamed, procuration à Benoît MARQUEZ ; Ludovic MARLOT procuration à Richard FERNANDEZ, Nadine HERAL, procuration à Jérôme CASIMIR

Secrétaire de séance : Lydie FOISSAC

Objet : Règlement du marché de plein vent

Suite à la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2022 relative à la fixation d'un tarif d'occupation du domaine public pour les exposants du marché de plein vent et de son règlement,

Monsieur le maire indique que la commission responsable du marché de plein vent s'est réunie et souhaite apporter des modifications à ce règlement. Celui-ci se traduit par un arrêté municipal.

Monsieur Dominique GERARD, conseiller municipal délégué propose le nouveau règlement ci-joint annexé.

La commission propose de ne pas appliquer de redevance d'occupation du domaine public. La seule prestation facturée serait un tarif de 200 € annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour les seuls commerçants ambulants branchés à l'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- **APPROUVE** le projet d'arrêté municipal portant réglementation du marché de plein vent tel que annexé ci-joint,
- **PRECISE** que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **AUTORISE** monsieur le maire à prendre le dit arrêté.

Fait et délibéré, les , jours, an, mois susdits et ont signé les membres présents.

Le maire
Jérôme CASIMIR



Le secrétaire de séance

Certifie exécutoire
Reçu en Préfecture